

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 MARS 2013**

Le vingt-six Mars deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Quemperven sous la présidence de Monsieur Philippe WEISSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. WEISSE P., LE PENNEC F., TREMEL G., TREMEL J., DUVAL C. et Mmes DELISLE-HERRY M., TRENTESAUX A., ALLAINMAT G., SAVIDAN-MALLO N.

ETAIENT ABSENTS : M. Dominique TREMEL, Mme Claire DAUPHIN.

M. Claude DUVAL a été désigné secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET PRINCIPAL.

Section de fonctionnement

Dépenses

LIBELLE	PREVU	REALISE
Charges à caractère général	82 248.00	66 627.40
Charges de personnel et frais assimilés	110 440.00	108 568.06
Autres charges de gestion courante	33 000.00	32 904.87
Charges financières	15 000.00	13 153.88
Virement à la section d'investissement	19 366.00	
Opération d'ordre transfert entre sections	3 916.00	3 916.00
TOTAL	263 970.00	225 170.21

Recettes

LIBELLE	PREVU	REALISE
Remboursement sur rémunérations personnels		37.84
Produit des services du domaine et ventes	15 940.00	19 239.91
Impôts et taxes	138 587.00	138 231.45
Dotations et participations	100 040.00	112 578.57
Autres produits de gestion courante	9 403.00	9 761.96
Produits financiers		4.65
TOTAL	263 970.00	279 854.38

La section de fonctionnement se solde avec un excédent de **54 684.17 €**.

Section d'investissement.

Dépenses

LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTE À REALISER
Travaux de voirie	1 157.00	6 090.27	
Travaux d'éclairage public	500.00	2 091.54	500.00
Travaux église	4 030.00	3 964.94	65.06
Acquisition et aménagement de bâtiments	31 500.00	12 016.00	16 282.94
Travaux à l'école	5 300.00	7 171.60	733.97
Mise aux normes cantine scolaire		536.19	
Mobilier pour la mairie	1 700.00	901.50	798.50
Travaux bibliothèque	300.00		300.00
Acquisition matériel de jardin	1000.00	496.90	503.10
Travaux d'effacement de réseaux	2 550.00		2 550.00
Travaux réseaux Kerbrido	18 352.00	17 995.02	781.46
Travaux salle communale	7 979.00	5 169.58	2 868.72
Plan local d'urbanisme	14 683.90	11 190.13	3 493.77
Requalification du bourg	122 000.00	106 183.69	8 367.02
Remboursement d'emprunt et dettes	28 000.00	27 396.61	
Dépôts et cautionnement reçus	784.00		784.00
Dépenses imprévues			
TOTAL	239 835.90	201 203.97	38 028.54

Recettes

LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES À REALISER
Subventions pour travaux de voirie	5 260.00	5 260.00	
Subvention travaux école	30 765.00	30 545.00	
Subvention PLU	9 325.00	962.50	6000.00
Subvention requalification du bourg	64 800.00	13 768.00	33 227.00
Emprunt	15 605.45		
Fonds de compensation TVA	26 290.00	26 290.86	
Excédent de fonctionnement capitalisé	61 835.05	61 835.05	
Dépôts et cautionnement, produits cessions	1 568.00	303.64	1 264.36
Virement de la section fonctionnement	38 732.00		
Excédent d'investissement reporté	1 105.40		
Transfert entre section	3 916.00	3 916.00	
Opération sous mandat recette		15 660.00	
TOTAL	259 201.90	158 541.05	40 491.36

La section d'investissement se solde avec un déficit de **41 557.52 €**.

Le Compte Administratif est voté, à l'unanimité, en absence de Monsieur le Maire sorti lors du vote, après le vote du Compte de Gestion établi par la Trésorerie, conforme au Compte Administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître

* un excédent d'exploitation de **54 684.17 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- **54 684.17€** en recette d'investissement au compte 1068.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'augmenter uniquement le taux de la taxe d'habitation par rapport à l'an dernier, ce qui donne le nouveau tableau des taux suivant :

Taxe d'habitation	17,50 %
Foncier bâti	20,00 %
Foncier non bâti	66,66 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 PRINCIPAL

Budget proposé

Section de fonctionnement

Dépenses

LIBELLE	POUR MEMOIRE : BUDGET PRECEDENT	BUDGET PROPOSE
Charges à caractère général	81 828.00	84 248.00
Charges de personnel et frais assimilés	110 860.00	135 640.00
Autres charges de gestion courante	33 000.00	31 630.00
Charges financières	15 000.00	13 500.00
Dépenses imprévues		1 500.00
Virement à la section d'investissement	19 366.00	10 885.00
Opérations de transfert entre sections	3 916.00	4 56.00
TOTAL	263 970.00	281 459.00

Recettes

LIBELLE	POUR MEMOIRE : BUDGET PRECEDENT	BUDGET PROPOSE
Remboursement sur rémunérations personnel		221.00
Produits des services du Domaine	15 940.00	21 100.00
Impôts et taxes	138 587.00	139 663.00
Dotations et participations	100 040.00	110 912.00
Autres produits de gestion courante	9 403.00	9 563.00
TOTAL	263 970.00	281 459.00

Section d'investissement

Dépenses

LIBELLE	RESTES À REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES
Remboursement d'emprunts et dettes		30 500.00
Travaux de voirie		30 000.00
Travaux église		3 500.00
Matériel de jardin		500.00
Acquisition et aménagement bâtiment	14 798.94	4 000.00
Travaux à l'école		3 855.00
Mobilier pour la mairie		500.00
Travaux salle communale	2 868.72	
Plan local d'urbanisme	3 493.77	
Requalification du bourg	8 367.02	95 635.00
Dépôt et cautionnement	784.00	
TOTAL	30 312.45	168 490.00

Recettes

LIBELLE	RESTES À REALISER	PROPOSI- TIONS NOU- VELLES
Opération sous mandat recette		13 340.00
Subventions	39227.00	33 255.00
Emprunts		60 169.44
Dotations, fonds divers et réserves		23 479.00
Excédent fonctionnement capitalisé		54 684.17
Virement section fonctionnement		10 885.00
Opération d'ordre entre sections		4 056.00
Dépôt et cautionnement	1264.36	
TOTAL	40 491.36	199 868.61

Le Budget Primitif 2013 est voté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses

LIBELLE	PREVU	REALISE
Charges à caractère général	25 089.00	4 865.04
Charges financières	6 000.00	5 567.41
Dépenses imprévues	2 000.02	
Virement à la section d'investissement	8 246.00	
Opérations d'ordre transfert entre sections	7 548.00	7 548.00
TOTAL	48 883.02	17 980.45

Recettes

LIBELLE	PREVU	REALISE
Produits des services du domaine	16 420.00	16 276.40
Opérations d'ordre transfert entre sections	3 194.00	3 194.00
Excédent fonctionnement reporté	29 269.02	
TOTAL	48 883.02	19 470.00

La section d'exploitation se solde avec un excédent de **30 758.97€**.

Section d'investissement.

Dépenses

LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTE À REALISER
Remboursement d'emprunts	7 100.00	5 336.28	
Immobilisations en cours : Travaux.	5 000.00		5 000.00
Dépenses imprévues	500.00		
Opération d'ordre transfert en sections	3 194.00	3 194.00	
Déficit reporté	1 634.51		
TOTAL	17 428.51	8 530.28	5 000.00

Recettes

LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
Opération d'ordre transfert en sections	7 548.00	7 548.00	
Excédents fonctionnement capitalisés	1 634.51	1 634.51	
Virement section exploitation	8 246.00		
TOTAL	17 428.51	9 182.51	

La section d'investissement se solde avec un déficit de **982.28 €**.

Le Compte Administratif 2012 est voté à l'unanimité, après le vote du Compte de Gestion établi par la Trésorerie, conforme au Compte Administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître

* un excédent d'exploitation de **30 758.97 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- 982.28 € en recette d'investissement au compte 1068.
- 29 776.69 € en recette d'exploitation au compte 002.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT.

Section d'exploitation

Dépenses

LIBELLE	POUR MEMOIRE : BUDGET PRECEDENT	BUDGET PROPOSE
Charges à caractère général	25 089.00	27 796.69
Charges financières	6 000.00	6 000.00
Dépenses imprévues	2 000.02	500.00
Virement à la section d'investissement	8 246.00	7 646.00
Opé.transfert entre sections	7 548.00	7 548.00
TOTAL	48 883.02	49 490.69

Recettes

LIBELLE	POUR MEMOIRE : BUDGET PRECEDENT	BUDGET PROPOSE
Produits des services du domaine	16 420.00	16 520.00
Opé.transfert entre sections	3 194.00	3 194.00
Excédent reporté	29 269.02	29 776.69
TOTAL	48 883.02	49 490.69

Section d'investissement

Dépenses

LIBELLE	POUR MEMOIRE : BUDGET PRECEDENT	BUDGET PROPOSE	RESTE À REALISER
Remboursement emprunts	5 600	6 500.00	
Immobilisations en cours : Travaux.	5 000.00	5 000.00	
Opé.transfert entre sections	3 194.00	3 194.00	
Dépenses imprévues	500.00	500.00	
Déficit reporté	1 634.51	982.28	
TOTAL	15 928.51	16 176.28	

Recettes

LIBELLE	POUR MEMOIRE : BUDGET PRECEDENT	BUDGET PROPOSE
Fonds de compensation TVA		
Subventions		
Emprunts		
Virement section d'exploitation	8 246.00	7 646.00
Opé.transfert sections	7 548.00	7 548.00
Excédent d'exploitation	1634.51	982.28
TOTAL	17 428.51	16 176.28

Le Budget Primitif 2013 est voté à l'unanimité.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la redevance pour le service d'assainissement collectif soit :

- 50 € pour l'abonnement,
- 2,50 €/m³ d'eau consommée.

CREATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE TRAOU STANG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a acheté un terrain situé près de la salle des fêtes qu'il va falloir lotir. Pour cela, il doit être créé un budget annexe pour le lotissement de Traou Stang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer le budget annexe du lotissement de Traou Stang afin de lotir le terrain.

BUDGET PRIMITIF 2013. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE TRAOU STANG.

Section de fonctionnement

Dépenses

LIBELLE	BUDGET PROPOSE
Charges à caractère générale	39 516.00

Recettes

LIBELLE	BUDGET PROPOSE
----------------	-----------------------

Opérations d'ordre de transfert entre sections 39 516.00

Section d'investissement

Dépenses

LIBELLE	BUDGET PROPOSE
STOCK	39 516.00

Recettes

LIBELLE	BUDGET PROPOSE
Emprunts et dettes assimilées	39 516.00

Le budget primitif 2013 est voté à l'unanimité.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : REPORT DE LA DATE D'EFFET.

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'avis du département concerné, autorité organisatrice des transports scolaires du premier degré,

Considérant la réunion avec le Directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) du 21 janvier 2013,

Considérant les conclusions de la réunion de la commission extra-municipale associant les représentants des trois municipalités du RPI et les enseignants, tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires,

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal du 19 février 2013,

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires telles que stipulées dans le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire applicable à la rentrée 2013.

Le décret prévoit entre autres un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours, avec pour objectif de permettre un meilleur apprentissage et de favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe une nouvelle organisation du temps scolaire en prévoyant le redéploiement des heures d'enseignement.

Cette organisation de la semaine scolaire sera décidée par le Directeur Académique des services de l'Education Nationale agissant par délégation du recteur, après avis du maire concerné.

Le décret permettant entre autres modalités de décider le report d'une année de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires en en faisant la demande auprès du Directeur Académique au plus tard le 31 mars 2013, Monsieur le Maire justifie l'éventualité de ce choix en exposant les difficultés rencontrées, à savoir :

- les incertitudes qui concernent l'encadrement des activités, en termes de probabilité de recrutement de personnels d'animation correctement qualifiés malgré ces conditions précaires d'emploi ;

- les incertitudes qui en découlent, quant au poids financier pour la commune qui nécessitera une adaptation très profonde de son budget ;
- la question de l'organisation des activités péri-éducatives qui devront coexister sans locaux spécifiques supplémentaires.

Ces questions ayant été préalablement soulevées avec la participation des enseignants et des représentants des parents d'élèves au cours du Conseil d'école du 25 mars 2013, sans résolution de ces incertitudes, et la perspective du report de la mise en application du nouveau rythme scolaire n'ayant pas été désapprouvée, Monsieur le Maire propose de solliciter ce report à la rentrée 2014.

Suite à l'exposé de ces arguments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents qui se sont exprimés par un vote à main levée :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans le cadre d'activités péri-éducatives ;
- de charger Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, ainsi que le Conseil Général au titre du transport scolaire.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des missions premières de l'adjoint technique en charge du ménage (en remplacement) et du besoin en effectif pour la pause méridienne de l'école publique, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 21 heures par semaine en période scolaire, lissé sur l'année à 17,5 heures hebdomadaires, pour l'entretien des bâtiments communaux ainsi que pour la surveillance de la pause méridienne à l'école, à compter du 1^{er} Juillet 2013. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois ;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de France Télécom pour renouveler sa permission de voirie, il convient tout d'abord de fixer le tarif en euros dû par kilomètre d'occupation des artères appartenant à l'opérateur occupant le domaine routier en aérien et en souterrain. Pour 2013, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques s'élèvent, pour le domaine routier, à 40 € par km et par artère pour les installations souterraines, à 53,33 € pour celles aériennes et à 26,66 € par m² au sol pour les autres installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE DE FIXER les tarifs suivant :

- Domaine public routier : 40 €/ km et par artère,
- Installations souterraines : 53,33 €/km et par artère,
- Installations aériennes : 26,66 € par m² au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux